

Signalétique et diversité linguistique

Contribution de Chubri au chapitre II.3 de l'Agenda 21 de la Région Bretagne

19-02-2008

Résumé

La signalétique publique est l'un des leviers d'une politique en faveur des langues bretonnes. Il s'agit de contribuer à assurer le droit des locuteurs de parler la langue au quotidien, y compris dans la sphère publique. Il s'agit aussi de revaloriser la langue auprès des populations : les plus anciens ont pour la plupart subi la politique d'éradication des "patois" et les plus jeunes ont hérité de la honte résultant de cette même politique. Une réflexion doit aujourd'hui s'engager sur le développement d'une signalétique bilingue et parfois trilingue dans le respect de la diversité linguistique bretonne.

La signalétique publique est l'un des leviers possibles d'une politique concernant les langues bretonnes. Il serait bon qu'une réflexion s'engage en la matière en vue d'actions cohérentes sur l'ensemble du territoire breton. On peut imaginer entre autres une politique incitative du Conseil régional de Bretagne dans ce domaine, par exemple par l'insertion de critères de bilinguisme ou de trilinguisme dans ses propres actions ou dans les partenariats avec les acteurs de la région.

La démarche proposée

On gagnera à inscrire une politique de signalétique dans une préoccupation plus globale. Il s'agit d'imaginer et de mettre en place des moyens permettant d'assurer aux locuteurs le droit de parler la langue. Rappelons ici les termes de la Convention des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du Conseil de l'Europe : « Le Droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire, dans la vie privée ou publique constitue un droit imprescriptible ».

La signalétique ne se cantonne pas aux panneaux d'entrées de communes. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des panneaux d'orientation et d'information sur la voie publique et dans les équipements publics.

La signalétique est un des usages écrits de la langue et, de fait, un des usages de la langue par des locuteurs. Si un panneau a certes une dimension symbolique auprès des non-locuteurs de la langue utilisée sur celui-ci, son implantation et sa conception doit être pensée avant tout en fonction des locuteurs de la langue. Pour parler une langue au quotidien, il faut que dans l'ensemble des activités quotidiennes le recours à celle-ci soit possible : y compris quand on prend sa voiture et qu'on lit des panneaux directionnels, ou encore quand on lit un panneau d'information dans une mairie.

On en vient alors à la dimension territoriale : les locuteurs vivent quelque part. « Vivre quelque part », ce peut être : habiter, suivre des études, travailler, se rendre dans un équipement public (service social, mairie, lieu de spectacle...), faire ses courses quotidiennes ou hebdomadaires...

Il faut donc mieux connaître quelle langue est parlée dans quels lieux. On entendra ici par locuteurs les personnes qui parlent la langue aujourd'hui, bien sûr. Mais au vu de la politique d'éradication des « patois » menée par le passé en France, on devra étendre cette notion aux personnes ayant des proches ascendants qui parlaient gallo ou breton dans la première moitié du 20^e siècle. Car même non-locuteurs aujourd'hui, le breton et/ou le gallo les touche(nt) de près, ne serait-ce que par la honte

transmise le plus souvent par les ascendants, qui ont vécu l'interdiction de parler à l'école ou le regard moqueur des citadins ; vis-à-vis de ces personnes, il importe de revaloriser la langue pour renverser les complexes psychologiques et sociaux qui les freinent dans son usage. Des éventuelles statistiques sur le nombre de locuteurs seront à manier avec précaution. Car on doit tenir compte du déni produit par la politique d'éradication : on ne se déclare pas toujours aisément comme locuteur, et ceci est particulièrement vrai pour le gallo.

Un état des lieux territorial dynamique (intégrant la mobilité des locuteurs) permettrait d'adapter une politique concernant la signalétique à la réalité d'aujourd'hui, comme par exemple :

- la présence de populations brittophones ou d'origine brittophone dans des grandes villes de Haute-Bretagne comme Saint-Brieuc ou Rennes, entre autres du fait des migrations de la seconde moitié du 20^{ème} siècle.
- la présence de populations gallophones ou d'origine gallophone en Basse-Bretagne : ville de Vannes, universités, grandes écoles...

Des mesures concrètes

Il s'agirait d'encourager des mesures concrètes qui font partie d'un ensemble de conditions nécessaires pour le respect des droits des locuteurs. Ceci n'empêcherait pas des collectivités d'aller au-delà de ces préconisations dans la reconnaissance de la diversité linguistique.

D'une part, il s'agirait de favoriser dans la signalétique le **bilinguisme** français-gallo en Haute-Bretagne et français-breton en Basse-Bretagne. Cela permettrait de tenir ainsi compte de l'importance sociologique de ces langues dans les deux aires linguistiques (où chaque langue est le fait majoritaire en matière de langue régionale).

D'autre part, le **trilinguisme** dans la signalétique est sans doute à envisager dans des cas où l'une des deux langues bretonnes est parlée par une minorité relativement importante, côtoyant ainsi la langue bretonne majoritaire de l'aire linguistique concernée. Des critères de seuils de pourcentage de population pourraient être retenus, comme c'est le cas dans d'autres états de la Communauté Européenne. À titre d'exemples, cela devrait a priori concerner les lieux suivants :

- Dans certaines villes de Haute Bretagne, du fait d'une importante minorité bretonnante ou d'origine bretonnante : Rennes, voire Nantes, Saint-Nazaire, auxquelles il faudrait ajouter Saint-Brieuc qui est aussi le lieu d'une forte fréquentation de populations du pays bretonnant.
- Dans certaines villes de Basse-Bretagne du fait d'une forte fréquentation de populations du pays gallo. C'est au moins le cas de Vannes.
- De part et d'autres de la limite linguistique (par exemple à 10 km de chaque côté) afin de tenir compte de la mobilité des populations résidant dans cette zone.
- Dans l'ensemble des équipements à portée régionale : universités, siège du Conseil régional de Bretagne...

Le trilinguisme se traduirait techniquement par des panneaux français-breton-gallo en Basse-Bretagne et français-gallo-breton en Haute-Bretagne.

Nota bene

Une réflexion complémentaire devrait être menée plus largement sur tout type de support d'information produit dans le domaine public : revues et sites web des collectivités territoriales, plaquettes à destination des citoyens, etc. Les principes présentés ci-dessus pourraient être retenus dans la prise en compte des utilisateurs concernés par ces documentations.